

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1228

Artikel: Quel Conseil d'État après le gouvernement monocoloré?
Autor: Brutsch, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1015633>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quel Conseil d'Etat après le gouvernement monocolore?

A mi-législature, l'Alliance de gauche (parti du travail, Solidarités et «indépendants») lance une initiative populaire qui vise moins à combattre le gouvernement monocolore de droite qu'à faciliter le retour de Christian Grobet au Conseil d'Etat et à empêcher un rétablissement de la position des socialistes au sein de la gauche genevoise.

REPÈRES

Election du Conseil d'Etat du 14 novembre 1993

Bulletins valables: 83 778

Elus à la majorité absolue:

Guy-Olivier Segond (rad)
50 557

Olivier Vodoz (lib)
47 526

Jean-Philippe Maitre (dc)
47 352

Martine Brunschwig Graf (lib) 46 502

Elus par moins de la moitié des votants:

Claude Haegi (M.) (lib)
41 884

Philippe Joye (dc)
41 705

Gérard Ramseyer (rad)
40 768

Non élus:

Micheline Calmy-Rey (soc)
38 450

Bernard Ziegler (soc)
35 086

Laurent Rebeaud (vert)
31 904

Christian Grobet (adg)
31 074

Michel Ducommun (adg)
27 239

Jean Spielmann (adg)
24 752

Thomas Reubi (div)
2 280

Jean-Pierre Egger (div)
1 770

(fb) Les élections cantonales de l'automne 1993 se déroulent dans un climat particulièrement tourmenté. Pour la première fois, la droite veut évincer les socialistes du Conseil d'Etat en revendiquant les sept sièges sur une liste unique. A gauche, Christian Grobet claqué la porte du PS et contribue comme «indépendant», à côté du parti du travail et des ex-trotskystes de Solidarités, à la création de l'Alliance de gauche. Le Grand Conseil élu en octobre témoigne pourtant de la formidable stabilité des rapports de force traditionnels: les trois partis bourgeois rassemblent 50,62% des suffrages et 56 députés, la gauche et les écologistes 44 députés. C'est à l'intérieur des deux camps qu'un glissement s'opère au profit des plus carrés: les libéraux occupent 27 sièges, le PS régresse à 15 et se voit supplanté par les 21 députés de l'Alliance de gauche. A l'élection du Conseil d'Etat qui a lieu un mois plus tard, les sept candidats de la droite arrivent en tête, suivis des deux candidats du PS devançant largement Grobet (précédé par le candidat écologiste) et les autres candidats de l'Alliance.

Monocole par hasard

C'est une particularité du régime électoral genevois qui assure alors l'élection d'un gouvernement monocole (résultat détaillé en marge) et pas du tout une volonté populaire clairement manifestée: il suffit d'un tiers des voix pour être élu dès le premier tour alors que dans tous les cantons qui connaissent l'élection du gouvernement au système majoritaire à deux tours c'est la majorité absolue qui est requise au premier. A ce régime, seuls auraient été élus au premier tour deux libéraux, un radical et un démocrate-chrétien; l'électorat a placé les trois autres candidats de droite nettement en retrait de ce «quarté» de tête, en-dessous de la majorité absolue et à seulement 2000 et 5000 voix des candidats socialistes. Dans tout autre canton, un deuxième tour aurait alors eu lieu, au bénéfice le plus vraisemblablement de Bernard Ziegler et Micheline Calmy-Rey.

Le côté circonstanciel de ces événements est en train de rentrer dans l'ordre, comme on a pu le voir cette année avec les élections municipales où le phénomène d'inversion des rapports de force au sein de la gauche au détriment des socialistes ne s'est pas reproduit. Reste le vice structurel qui a permis à ce

psychodrame d'offrir à la droite un gouvernement monocole à la légitimité discutable et, en tout cas, inadapté à la démocratie directe dans laquelle le peuple conserve le dernier mot à l'égard des travaux du parlement comme du gouvernement. Genève l'a vécu très directement ces deux dernières années avec le refus de projets de la majorité bourgeoise («privatisation» du service des automobiles, fermeture de la clinique de Montana) ou l'adoption d'une initiative en faveur d'un audit de l'administration combattu par le gouvernement.

Féodalité, rupture ou concertation?

Fidèle à sa stratégie de rupture et d'occupation du terrain, l'Alliance de gauche propose une solution simpliste et définitive. C'est l'élection du gouvernement au scrutin proportionnel de liste, comme le Grand Conseil. Très concrètement, les conseillers d'Etat genevois seraient élus exactement comme les sept conseillers nationaux du canton de Fribourg. Avec la différence qu'un tel système appliqué à un exécutif assure à toute liste susceptible de rassembler quelque 15% des suffrages déjà non seulement un siège mais surtout la direction d'un département. L'examen des aptitudes personnelles des candidats achèverait de prendre un caractère secondaire dans la formation du gouvernement ramené à une féodalité de partis.

Il n'est pas sans ironie qu'une telle proposition soit soutenue par ceux qui ont toujours critiqué la participation socialiste minoritaire à l'exécutif et qui ne pourraient plus désormais, pour éviter cette responsabilité, que s'abstenir de présenter une liste. Cette initiative apparaît en réalité comme une machine de guerre contre le PS en vue de lui contester son rôle-charnière sur l'échiquier politique comme parti de gauche gouvernemental.

Face à l'initiative de l'Alliance de gauche, la réponse raisonnable est un contre-projet instituant à Genève également la règle de la majorité absolue au premier tour. Dans la précédente législature, les radicaux avaient déposé un tel projet qui dort actuellement en commission. Il offre au gouvernement monocole le moyen de fermer la parenthèse avec élégance en prémunissant les socialistes contre tout irréalisme et en évitant un remède qui achèverait le malade. ■